

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026 / Délibération N°20260302_02

Date de la convocation 23/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six et le deux mars à
20 heures 30, le Conseil Municipal de cette
commune, régulièrement convoqué s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : choix
Lot 02 – Traitement curatif des mûrs**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et
L.2122-21-1 ;

VU le code de la commande publique ;

Le Maire,

- EXPOSE les offres reçues :
 - TCL 43 : 4 434,00 € HT (5 320,80 € TTC)
 - Vigouroux Traitements : 4 792,00 € HT (5 750,40 € TTC)
- PROPOSE d'accepter :
 - Le devis d'un montant de 4 434,00 € HT (5 320,80 € TTC) présenté par l'entreprise TCL 43.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE cette proposition et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 02/03/2026

Le Maire,
Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE

